

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 388

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 25

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« exonérer »,

insérer les mots :

« de la taxe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.